

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion et administratif 2016 (Commune et eau)
- Affectation des résultats
- Vote des taux des impôts locaux (si réception de l'Etat 1259) **Annulé faute d'informations**
- Personnel communal (embauche saisonnier)
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2017

Sur convocation en date du 17 mars 2017, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 25 mars 2017, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Laurence CALLIGE, Angéline DAVY, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

Absents excusés : Mme Marion DURET, M. Jean MAURON.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10 h 30.

I. Approbation des comptes de gestion et administratif 2016 (Général et eau)

M. le Maire présente les résultats budgétaires de l'exercice 2016 pour le **budget général** :

	Recettes	Dépenses	Excédents de l'exercice 2016
Section d'investissement	1 574 716,40 €	657 288,19 €	917 428,21 €
Section de fonctionnement	2 899 665,97 €	2 753 805,34 €	145 860,63 €
Pour un total cumulé de	4 474 382,37 €	3 411 093,53 €	1 063 288,84 €

Il demande au Conseil municipal s'il y a des questions sur l'exécution du budget de l'exercice 2016. A défaut de questions, M. le Maire quitte la pièce pour permettre le vote du Compte administratif. Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte administratif pour l'exercice 2016, en ce qui concerne le budget général. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le Maire reprend sa place. Il demande au Conseil de bien vouloir voter le Compte de gestion, identique au Compte administratif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le Maire présente alors les résultats du budget de l'eau :

	Recettes	Dépenses	Déficit de l'exercice 2016
Section d'investissement	299 955,06 €	403 284,37 €	103 329,31 €
Section de fonctionnement	209 574,45 €	241 090,50 €	31 516,05 €
Pour un total cumulé de	509 529,51 €	644 374,87 €	134 845,36 €

Il explique que la baisse des recettes de fonctionnement (vente d'eau et redevance pollution) est liée d'une part à la date du relevé, effectué un mois plus tôt que l'année précédente et d'autre part à la fermeture de la piscine pour travaux. La réouverture de la piscine cet été devrait augmenter cette consommation de 10 000 m³.

Il demande au Conseil municipal s'il y a des questions sur l'exécution du budget de l'eau pour l'exercice 2016. A défaut de questions, M. le Maire quitte la pièce pour permettre le vote du Compte administratif. Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte administratif pour l'exercice 2016, en ce qui concerne le budget général. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le Maire reprend sa place. Il demande au Conseil de bien vouloir voter le Compte de gestion, identique au Compte administratif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

II. Affectation des résultats

M. le Maire propose au Conseil municipal **l'affectation des résultats** suivante, **pour le budget général** :

- pour la section de fonctionnement, report de l'excédent de l'exercice 2016, soit 145 860,63€, dont il faut déduire le déficit reporté de l'exercice 2015, soit - 65 018,43€, pour un résultat final de 80 842,20, repris intégralement en section de fonctionnement ;
- pour la section d'investissement, report de l'excédent de l'exercice 2016, soit 917 428,21 €, en recettes, diminué du déficit reporté de l'exercice 2015, soit 303 474,29 €, pour un résultat final de 613 953,92 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette affectation des résultats.

M. le Maire informe le Conseil municipal des résultats complets du budget de l'eau :

- pour la section de fonctionnement, après reprise du déficit de l'exercice 2016, soit - 31 516,05 €, à déduire de l'excédent de l'exercice 2015, 383 269,50 €, il reste donc un résultat positif de 351 753,45 € ;

- la section d'investissement, quant à elle, disposait d'un excédent antérieur de 252 577,34 €, dont il faut déduire le déficit de l'exercice 2016, soit 103 329,31 €, pour un résultat positif de 149 248,03 €. Néanmoins, on constate en dépenses des restes à réaliser d'un montant de – 223 000 €, laissant ainsi un reliquat à financer de – 73 751,97 €.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal l'affectation des résultats excédentaires de la section de financement suivants :

- 73 751,45 € en section d'investissement pour satisfaire au besoin de financement ;
- le reliquat de l'excédent (352 753,45 € - 73 751,97 €) soit 278 001,48 € à reprendre en section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette affectation des résultats pour le budget de l'eau.

III. Personnel communal (embauche saisonnier)

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le recrutement d'un employé saisonnier aux services techniques du 1^{er} avril au 31 octobre 2017. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de recrutement.

M. le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur la charge de travail supplémentaire que va représenter la délivrance des cartes d'identité pour la mairie.

IV. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. Mme Scherrer présente la demande de **l'Ecole du Château qui sollicite une subvention** pour la classe découverte au Futuroscope. Les classes de CE2, CM1 et CM2 partent pour 5 jours. Mme Scherrer propose au Conseil municipal l'allocation d'une subvention de **10 € par jour et par enfant de Boège, soit 10 x 5 x 16 = 800 €**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette subvention.

. Mme Scherrer demande alors au Conseil municipal de bien vouloir approuver le **renoncement de l'école élémentaire publique de prendre des enfants de GS en CP**, dans la mesure où les effectifs prévisionnels sont très importants (de l'ordre de 131 enfants pour la rentrée de septembre, dont au moins 31 CP). En dépit du souhait d'aider à maintenir à un niveau acceptable les effectifs de l'école maternelle, il n'est pas possible de reprendre 7 ou 8 GS dans ces conditions. Le Conseil municipal, l'ayant entendu, valide à l'unanimité cette décision.

V. Questions diverses

. M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter Mme Arly en ce qui concerne la **ventilation des remboursements de prêts au Syane** entre la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget général. La règle générale est que dans les remboursements des emprunts, le budget distingue le paiement des intérêts, imputé en dépenses de la section de fonctionnement et le remboursement du capital, imputé en dépenses d'investissement.

Jusqu'à présent les remboursements au Syane étaient imputés totalement en dépenses de fonctionnement, sans distinguer les intérêts du capital, ce qui alourdissait de façon injustifiée les dépenses de fonctionnement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette sollicitation à l'unanimité.

. Monsieur le Maire se retire de la salle, le sujet concernant sa famille. M. Barbe demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le **déclassement du trottoir situé devant la pharmacie de Boège du domaine public au domaine privé de la commune**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce reclassement à l'unanimité. M. Barbe demande alors au Conseil municipal de bien vouloir **approuver la vente d'une surface de 23,66 m² de ce trottoir, le long de la pharmacie**, afin de permettre l'implantation d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite, pour un prix de 200 € du m². Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette vente à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires.

M. le Maire regagne la salle du Conseil.

. M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le permis de construire pour les nouveaux bâtiments de l'école privée dite **école du Château** a été accordé, ainsi que celui demandé par le promoteur pour la rénovation de l'ancien bâtiment en appartements. L'école doit donc libérer les lieux et souhaite **louer le petit bâtiment de l'ancienne école publique** pendant la durée des travaux (estimée entre 12 et 18 mois). M. le Maire propose au Conseil municipal un **loyer de 1 000 €**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 12 h.